



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Le 6 septembre 2016

Les négociations au sein de l'unité fonction publique ont débuté par le dépôt des demandes syndicales le 29 janvier 2015. Ce dépôt était porteur d'une revendication commune à toutes nos unités soit, la réforme du régime de négociation des avocats et notaires de l'État québécois et l'obtention d'un comité de rémunération

Au fil des ans, la nécessité de confirmer l'indépendance des avocats et notaires de l'État, notamment pour maintenir l'état de droit, a culminé au point de devenir incontournable. Il est apparu clairement en 2011, que la grève est inconciliable avec les fonctions des avocats et notaires de l'État et le lien de confiance particulier qu'ils se doivent de maintenir avec leur employeur qui est aussi leur client. Nous joignons, par lien, un exposé de la position de LANEQ sur la réforme du régime de négociation¹.

Dès juillet 2015, les représentants du gouvernement ont indiqué qu'ils ne croyaient pas nécessaire de modifier le régime de négociation. D'ailleurs, de façon générale, les demandes de fond de LANEQ ont été considérées « non nécessaires » par les représentants patronaux. Malgré la détermination et la bonne volonté du Comité de négociation de LANEQ, aucun accord n'a été conclu, exception faite de quelques modifications de forme consenties principalement lors de la médiation qui avait débuté au mois de mai 2016.

Au terme des cinq rencontres qui ont eu lieu en présence du médiateur, ce dernier n'a pu que conclure, bien laconiquement, à l'échec de la négociation². Les représentants patronaux ont réitéré le refus catégorique des hautes instances du Conseil du trésor de convenir d'un nouveau régime de négociation applicable aux avocats et notaires de l'État québécois.

Lors d'une entrevue qu'il a accordée à La Presse canadienne le 23 août dernier³, le président de LANEQ, M^e Jean Denis répondait à cette fin de non-recevoir en soulignant que : « *Nous on veut troquer ce droit de grève-là contre un arbitrage. Si on pouvait faire un slogan, si jamais on va en grève, ce serait « on fait la grève pour ne plus jamais la faire.* ».

Si les représentants patronaux s'entêtent à dresser un mur devant nous, ensemble, nous entendons le franchir. LANEQ a convoqué un Conseil des représentants le 12 septembre 2016 pour discuter des prochaines étapes.

Documents pertinents :

1. Exposé de la position de LANEQ sur la réforme du régime de négociation
2. Rapport du médiateur du 8 juillet 2016
3. Article de La presse canadienne du 23 août 2016



Les avocats et notaires
de l'État québécois